Image not found or type unknown

Indivision post communautaire

Par **maya_a_88**, le **26/03/2012** à **18:11**

Bonjour,
J'étais mariée sous le régime de la séparation de biens. Je suis propriétaire de ma maison, et mon ex mari m'a aidé à la payer pendant le mariage et je lui dois récompense pour cela, cependant après l'ordonnace de non conciliation, celui-ci a continué de payer les emprunts (une année)...Aujourd'hui il demande que je lui rembourse cette somme...moi je pense que du fait qu'il n'y avait pas d'indivision post communautaire sur ce bien, cela s'apparent plutot à une donation. Qu'en pensez vous ? Comment puis je argumenter ? ...
Merci de votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés